

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 17 août 2012

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ANDRIOT Michel, Maire.

Etaient présents : ANDRIOT Michel, VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, MONCHARMONT Claudine, ANDRIOT Fabienne, LANGILLIER Arlette, VIGNERON Chantal et ANDRIOT Georges

Ayant donné pouvoir : BERGER Michel à VIGNERON Chantal, GAUCEL Gérard à ANDRIOT Michel et POUPON Jean-Michel à BERGER Christian.

Absents : néant.

I. DECISION MODIFICATIVE COMMUNE ET AEP

DM commune n° 2

Certains ajustements de crédits ont été décidés par certificat administratif du maire. Ceux-ci doivent être validés par le conseil municipal afin d'impacter le budget en conséquence.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2131 – op 93	30 000	1641 – op 93	30 000
2184 – op 30	465		
1641 – OFI	469		
020 - OFI	- 934		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
66611 – Intérêts	462		
022 – Dépenses imprévues	- 462		

Ces jeux d'écritures permettront de procéder :

- au paiement des dernières factures relatives aux travaux de la chaufferie
- au remboursement de la première annuité s'y rapportant
- à l'acquisition de 2 tables et 10 chaises pour l'école.

DM AEP n° 1

Certains ajustements de crédits ont été décidés par certificat administratif du maire. Ceux-ci doivent être validés par le conseil municipal afin d'impacter le budget en conséquence.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
673 – Titres annulés	81		
022 – Dépenses imprévues	- 81		
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2156 – op 10012	650		
2156 – op 10013	120		
020 – Dépenses imprévues	- 770		

Ces jeux d'écritures permettront de procéder :

- au paiement des dernières factures relatives au remplacement de la pompe doseuse et d'un compteur
- au remboursement d'un trop perçu sur l'exercice antérieur

Le conseil municipal émet un avis favorable concernant les deux décisions modificatives ci-dessus.

II. RECTIFICATION DELIBERATION 18-2012

Une erreur de transcription s'étant glissée dans la délibération 18-2012 relative à l'emprunt pour la chaufferie bois du bâtiment mairie/salle des fêtes, il est impératif d'y apporter une modification au niveau du taux fixe.

Il était indiqué : « ... taux fixe : 4.65% (TEG : 4.60 %) ... ».

Il y a lieu de remplacer cette ligne par la suivante : « ...taux fixe : 4.56 % ... ».

Le TEG est supprimé.

Le conseil municipal donne son aval et mandate Monsieur le Maire pour en informer l'organisme prêteur.

III. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE JAVELLISATION AU CAPTAGE

Suite à consultation d'entreprises nous avons obtenu deux devis pour les travaux de javellisation au captage. Ils présentent une différence de 2578.50 €. Le conseil municipal souhaite qu'une négociation soit engagée et autorise le Maire à poursuivre ce dossier.

IV. TARIF POUR REMISE EN ETAT ET NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Afin de pallier au problème de remise en état de la salle des fêtes, il avait été décidé par délibération du 31 mars 2006 d'abroger le tarif horaire de remise en état par un employé communal au profit d'une augmentation de 10 € par location.

Cela s'avère utile dans le cas de négligence mais rien n'est prévu dans le cas où les locataires souhaitent délibérément s'en décharger contre paiement.

Après calcul, le coût horaire réel représente 13 € de l'heure.

Le conseil municipal donne son aval pour appliquer 13 € de l'heure sur demande manifeste des locataires.

V. PROJET D'ACQUISITION DE L'ETANG DU BOURG

La proximité de l'étang appartenant à Mrs LEMIRE et VICTOR avec la fontaine Saint Jean, propriété de la commune, nous incite à l'acheter d'autant que cela permettrait sa mise en valeur.

Après de nouvelles discussions, Mrs LEMIRE et VICTOR consentent une baisse de 3000 € et nous font donc une proposition à hauteur de 6000 €. Après avoir rencontré le SDIS, l'ONEMA et le Parc du Morvan, aucune contrainte d'aménagement ne saurait nous être imposée dans le cadre de l'achat.

Le conseil municipal donne son accord pour envisager l'achat sur l'exercice budgétaire 2013.

VI. ACHATS DE PETITS EQUIPEMENTS

Certains panneaux de direction et de lieudits sont manquants (notamment Les Tanielles). Il faudrait en faire l'inventaire et envisager à nouveau une commande groupée avec la communauté de communes sur l'exercice 2013.

L'acquisition et/ou l'installation de matériel tel que un micro-ondes, une douchette, essuie mains seront budgétés en 2013 ainsi qu'un déflecteur pour le tracteur tondeuse.

VII. PERSONNEL

Compte tenu du décès d'Annie THAVOT, il faut pourvoir à son remplacement et procéder aux démarches administratives suivantes :

- supprimer son poste à 9.81 h hebdomadaires à compter du 31/08/2012

- rouvrir un poste à 8 h hebdomadaires en période scolaire (hors vacances) à compter du 04/09/2012
 - rédiger un contrat à durée déterminée pour chaque année scolaire en fonction de la fluctuation des effectifs de l'école
 - supprimer le poste de Christine à 24.5 h hebdomadaires à compter du 04/09/2012
 - créer un nouveau poste pour Christine sur la base de 27 h hebdomadaires à compter du 04/09/2012 qui assurera la garderie du matin en plus.
- Monsieur le Maire a examiné les 4 candidatures et a retenu celle de Mme NOEL Sandrine pour assurer la garderie du midi.

VIII. TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Sans objet. Délibération déjà prise le 30 mars 2012.

IX. RAPPORT SUR L'EAU 2011 DE LA DRAGNE

Suite à la lecture du rapport sur l'eau pour l'exercice 2011 de la Dragne, le Conseil Municipal l'a approuvé.

X. MODIFICATION STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés pour être en harmonie avec les décisions prises (création SI Intercommunal, financement du CEJ, adhésion à l'école d'enseignement artistique, réalisation du hall d'exposition, etc...).

Le conseil municipal adopte la modification des statuts votée en conseil communautaire le 27 juin dernier.

XI. DELEGATION DE LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à la proposition par la communauté de communes de faire facturer l'assainissement collectif (compétence déléguée) à la commune de CHIDDES qui facture déjà l'eau en régie directe, le conseil municipal a souhaité que la communauté de communes rattrape son retard (1 an) en matière de facturation d'assainissement avant qu'une convention soit envisagée.

XII. MOTIONS

1/ zonage agricole dans le cadre de la PAC

Les nouveaux découpages au titre de la PAC et de la zone Natura 2000 posent des contraintes environnementales supplémentaires à nos agriculteurs. Les indemnités au titre de la PAC doivent en tenir compte.

Le conseil municipal s'associe aux réactions du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture et de la Communauté de Communes des Portes du Sud Morvan.

2/ suppression de la maternité d'Autun

L'annonce de la suppression de la maternité d'Autun interpelle les élus qui s'inquiètent :

- du maintien d'un réseau de santé efficient
- de la garantie d'un égal accès pour tous aux soins de proximité et de qualité

Le conseil municipal adopte la motion contre la suppression de la maternité d'Autun.

3/ circulaire de la CNAF sur la Prestation de Service Unique

La CNAF prévoit que les structures d'accueil pour petits enfants doivent fournir l'intégralité du nécessaire de toilette dont les couches ainsi que les goûters pour chaque enfant accueilli en halte garderie ou jardin d'enfants. Jusqu'à présent ce sont les parents qui pourvoient aux besoins de leurs enfants.

Cette nouvelle directive implique la fourniture de couches et de goûters mais aussi de prévoir leur stockage dans des locaux à construire. Cela représente une charge financière nouvelle contre laquelle les élus s'élèvent.

XIII. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

1/ Montcharlet

Les travaux n'ont pas été réceptionnés : l'entreprise n'a pas prévenu de la fin d'exécution du chantier. Il semblerait qu'elle soit en congés.

Des malfaçons ont été constatées :

- la main de la Vierge est cassée
- le socle n'a pas été repris
- le chantier n'a pas été nettoyé, ...

Le solde de la facture de l'entreprise reste en attente de paiement tant que les réserves émises ci avant n'auront pas été levées.

2/ Chaufferie bâtiment mairie/ salle des fêtes

Le chauffagiste nous signale avoir terminé les travaux le 09 août (avec plus de deux mois de retard !). Elle nous demande de ne pas appliquer les pénalités de retard !

La mise en service doit avoir lieu début septembre après livraison des granulés qui ne pourront avoir lieu qu'une fois que toutes les trappes auront été réalisées par le maçon.

La réception du chantier est prévue le 10 septembre.

Le conseil municipal souhaite que les pénalités soient appliquées conformément au CCAP en son article 4.3.1.

3/ Voirie communale

L'entreprise CHAUSSARD retenue pour la réfection et/ou le renforcement de portions de voies communales et notamment :

- la VC de la Corvée depuis la propriété ANDRIOT Gérard jusqu'à la propriété LAUDET Albert
- la VC de Las sur le chemin dit « Des Reprilles » jusqu'au croisement des Reprilles / Les Libosses
- le chemin de la Verchère depuis l'intersection avec la route des Carruzes jusqu'à la limite de la propriété ALSENE

a réalisé un travail de bonne qualité.

Un litige est né entre l'entreprise CHAUSSARD et les époux COUSSON qui n'ont pas appréciés qu'il soit procédé au balayage de leur chemin (par erreur) notamment sur la partie privée qui avait été goudronnée par leurs soins.

4/ Renforcement des routes stratégiques du bois

Les travaux de desserte forestière ont été attribués à l'entreprise SNTAMP.

La route de la Goutte Noire doit être réalisée avant le 15 septembre 2012.

A ce jour, l'entreprise est en congés. Nous n'avons pas eu de contact pour le démarrage des travaux.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements Banque Alimentaire de Bourgogne pour subvention annuelle
- Info sur gare TGV à NEVERS : le réseau ferré français dit qu'il convient « d'étudier les conditions de la poursuite du projet » et précise que cette poursuite des études se fera « sur la base des scénarios ouest et médian ». Ce sont précisément ceux qui ont été défendus et qui prévoient une gare TGV à NEVERS.
- Remerciements de la famille THAVOT pour l'envoi de fleurs lors des obsèques d'Annie
- Rappel : l'inauguration du Montcharlet aura lieu le 25 août à partir de 10 heures sur site.

La séance est levée à 21 heures 30.


Michel ANDRIOT,
Maire.